

Procès-verbal
Rencontre du Comité consultatif
Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes
Mardi le

16 décembre
2014

Présences : Maryline Gagné,
Bernadette Bender,
Marie-Josée Guérin,
Stéphanie Benoit,
Stéphanie Le Goff,
Nadia Ménard,
Marie-Claude Guérin,
Pascal Côté,
Éric Gagnon,
Claude Brassard,

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté et le Varia demeure ouvert.

3. Présentation des participants

Marilyne Gagné, Représentante municipale
Bernadette Bender, Propriétaire Domaine des Dunes
Marie-Josée Guérin, Propriétaire de l'Auberge de la Ste-Paix
Stéphanie Benoit, Citoyenne de Tadoussac
Stéphanie Le Goff, Citoyenne de Tadoussac
Nadia Ménard, Citoyenne de Tadoussac
Marie-Claude Guérin, Directrice générale de la municipalité de Tadoussac
Pascal Côté, directeur de l'Observatoire des oiseaux
Éric Gagnon, Représentant municipal
Claude Brassard, Responsable du dossier

4. Définition, rôles et mandats du Comité consultatif

(Voir document en annexe)

Procès-verbal

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

16 décembre

Mardi le 2014

5. Synthèse du dossier de 2007 à 2014 – Marie-Claude Guérin

Date	Description	Participants	Informations
Avant 2000	Rencontre des citoyens Tadoussac	Ministère de la Faune et des Parcs du Québec	Réaction négative des citoyens de Tadoussac
2006	Discussion pour régulariser le dossier de certains terrains	Conseil Ministère	Discussions
2007	Rencontre de travail entre les parties – Dossiers transferts de certains terrains situés dans le secteur du village de Tadoussac	Conseil Ministère	Discussions
2008	IDEM	Conseil Ministère	Discussions
08 février 2013	Comité de travail Pertinence d'offrir hébergement Secteur des Dunes	Domaines Dunes Camping TAD MUN TAD SEPAQ MDDEFP	(Voir le PV en annexe)
27 mars 2013	Comité de travail Pertinence d'offrir hébergement Secteur des Dunes	Domaines Dunes Camping TAD MUN TAD SEPAQ MDDEFP	(Voir le PV en annexe)
Avril 2013	Assemblée d'information publique - Tadoussac	Citoyens SEPAQ MDDEFP	Réaction négative des citoyens
Mai 2013	Préparation d'un mémoire Rencontre citoyenne	MUN TAD	Dépôt d'un mémoire (Document en annexe)
Juin 2013	Audience publique Dépôt du mémoire MUN TAD	SEPAQ MDDEFP	
Septembre 2013	Dépôt du rapport de consultation	SEPAQ MDDEFP	(Voir rapport en annexe)
Mai 2014	Envoi d'une lettre MUN TAD Demande de rencontre	MUN TAD	Relance du dossier
Juin 2014	Rencontre de la SEPAQ	MUN TAD SEPAQ - MFFP	Formation d'un comité de travail
Septembre 2014	Création d'un Comité consultatif	MUN TAD	(Voir objectifs et mandats en annexe)
Décembre 2014	Validation des membres du Comité consultatif	MUN-TAD	Résolution - Novembre

Procès-verbal
Rencontre du Comité consultatif
Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes
Mardi le

16 décembre
2014

6. Discussion libre

Il est demandé que les documents suivants soient envoyés à tous les membres du Comité de consultation :

- Définitions et mandats du Comité consultatif
- Projet de la SEPAQ
- Mémoire de la municipalité de Tadoussac
- Rapport des audiences publiques
- PV des rencontres de 2013 et 2014
- Carte du territoire visé
- Projet de Virginie Lamontagne (Promoteur)

7. Planification d'une rencontre de travail

Il est proposé qu'une rencontre soit convoquée en présence des responsables du ministère de la Faune, des Forêt et des Parcs du Québec, dans la semaine du 12 janvier 2015.

8. Varia

- Projet de Virginie Lamontagne (Voir document en annexe)

9. Levée de la rencontre

Comité consultatif

Dossier SEPAQ/Secteur des Dunes

Définition

Le conseil municipal a la responsabilité de mener à bien différents dossiers avant leur présentation aux séances publiques du conseil municipal.

Pour le seconder, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs. Ceux-ci font des recommandations ou des analyses sur un sujet quelconque.

Le conseil nomme autant de membres qu'il le désire. La création de ces comités consultatifs et la nomination des membres se fait par résolution. Les membres sont des élus et des citoyens.

Ces comités consultatifs n'ont aucun pouvoir de décision. Seules des demandes ou des recommandations peuvent être formulées. Celles-ci ne peuvent être exécutées sans leur adoption par le conseil municipal.

Par ailleurs, certains conseillers peuvent être nommés délégués à un champ d'activités définis pour analyser et approfondir certaines questions ou enjeux et recommander des solutions au conseil municipal.

Rôle d'un comité consultatif

Les comités consultatifs étudient les questions touchant leur domaine respectif et formulent les recommandations nécessaires au conseil municipal. Les membres du conseil sont présents dans ces comités consultatifs.

Mandat

Le Comité consultatif aura pour mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier, ou non, pour la modification des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay dans le secteur des dunes.

Un rapport des recommandations devra être déposé au Conseil municipal.

Rencontre du comité consultatif sur les dunes de Tadoussac

Date : Le mardi 13 janvier 2015, 13 :00

Lieu : Tadoussac, Caserne d'incendie

Participants :

De la municipalité de Tadoussac :

Marilyne Gagné
Bernadette Bender
Marie-Josée Guérin
Marie-Claude Guérin
Stéphanie Benoît
Stéphanie Legoffre
Claude Brassard
Éric Gagnon
Nadia Ménard

De la Sépaq :

Jérôme Gouron, directeur du parc national du
Fjord-du-Saguenay

Du ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs (MFFP)

Sylvie Desjardins
Isabelle Tessier
Geneviève Brunet

Absent : Pascal Côté

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié pour parler plus tôt dans la rencontre de l'historique de l'acquisition des terrains.

Présentation des participants

Chaque participant se présente en disant son lien avec le dossier du secteur des dunes et en exprimant brièvement ses motivations à faire partie du comité.

Les représentants du MFFP expliquent la différence entre le ministère et la Sépaq. Le MFFP est responsable des lois et des règlements concernant les parcs nationaux du Québec. Il est propriétaire du territoire. Il a confié le mandat de l'exploitation des parcs nationaux du sud du Québec à la Sépaq. La Sépaq est responsable de l'aménagement des parcs et de l'offre d'activités. Elle assure le respect des lois et règlement sur le territoire.

Retour sur le cheminement du dossier depuis la consultation publique

Les représentants du MFFP rappellent qu'une audience publique a eu lieu en juin 2013. Il était alors proposé d'inclure le secteur des dunes de Tadoussac dans le parc national du Fjord-du-Saguenay.

En juin 2014, le MFFP a rencontré la municipalité de Tadoussac pour l'informer que le ministre allait bientôt rendre public le rapport de consultation et qu'il avait décidé de modifier les limites du parc pour les secteurs qui avaient fait consensus lors de la consultation. Le ministre a aussi décidé de ne pas inclure le secteur des dunes dans cette première phase de modifications et de répondre positivement à la demande de la Municipalité de mettre sur pied un comité de travail avec des citoyens de Tadoussac pour discuter de l'avenir du secteur des dunes.

Le rapport de consultation et la décision du ministre ont été rendus publics en juillet 2014.

Les représentants du MFFP expliquent que les démarches légales et administratives sont en cours pour procéder aux modifications des limites qui ont fait consensus lors de la consultation. Les modifications pourraient entrer en vigueur d'ici la fin du printemps 2015.

Le directeur du Tourisme de Tadoussac explique comment le comité consultatif a été formé. Il mentionne qu'un appel de candidatures a paru dans le journal municipal Le Miroir du 6 octobre 2014. Une dizaine de personnes ont manifesté leur intérêt. Les membres du comité ont été nommés par résolution du conseil municipal.

Historique des acquisitions dans le secteur des Dunes

Les représentants du MFFP expliquent l'historique de l'acquisition des terrains dans le secteur des dunes. Deux cartes sont déposées au comité : l'une présentant l'historique des acquisitions et l'autre, la proposition d'ajout au parc national présentée en consultation publique en 2013.

Les acquisitions se sont faites selon différentes façons :

Donation (en **vert** sur la carte présentant l'historique des acquisitions) :

- En 1984, M. Molson a donné des terrains au gouvernement. Ces terrains comprennent notamment la maison des dunes. L'acte de donation mentionne qu' « **il est expressément convenu entre les parties que la présente donation est faite sous la condition expresse que les terrainsservent uniquement comme parc public** ».

Vente de gré à gré (en **jaune** sur la carte) :

- En 1984, MM. Molson et Beattie ont vendu au gouvernement d'autres terrains leur appartenant. Ces terrains comprennent la ferme Hovington dont la propriété a été transférée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en vue d'une cession à la municipalité de Tadoussac.
- En 2014, le gouvernement a acquis le terrain de la compagnie SBA Canada où se trouve une tour de télécommunication (raison de l'achat : démanteler la tour qui entraîne des mortalités d'oiseaux).

Transfert d'autorité entre deux ministères (en **bleu** sur la carte) :

- L'autorité de deux lots de tenure publique a été transférée par le MERN au MFFP pour les fins du parc. Également, un terrain appartenant au gouvernement fédéral (balise de navigation) a été transféré au MFFP.

Expropriation :

- En 1991, le gouvernement a entrepris des procédures d'expropriation pour devenir propriétaire des autres terrains identifiés en couleur sur la carte. Des avis d'expropriation ont été envoyés à tous les propriétaires concernés. Ces avis légaux mentionnaient que « l'expropriation de ces immeubles...est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour l'agrandissement du parc de conservation du Saguenay ».
- Certains propriétaires ont accepté l'offre monétaire qui leur a ensuite été faite par le gouvernement (en **orange** sur la carte).
- D'autres propriétaires ont contesté l'expropriation et ont finalement été expropriés (en **rose** sur la carte).

Les représentants du MFFP expliquent qu'il sera important de prendre en compte cet historique dans le choix de la solution. Il faudra tenir compte des conséquences légales et des aspirations des citoyens qui détenaient ces terres avant qu'elles deviennent la propriété du gouvernement.

Retour sur la limite proposée en consultation

La limite de parc proposée en audience (juin 2013), illustrée en jaune sur l'autre carte, ne comprend pas tous les terrains appartenant au MFFP, ces derniers étant illustrés en vert sur la même carte. Les représentants du MFFP expliquent que des rencontres ont eu lieu avec la municipalité de Tadoussac et les gens d'affaires avant les consultations publiques de 2013. Les objectifs de ces rencontres étaient de discuter du projet de modification des limites et du concept d'aménagement; de connaître les préoccupations; et d'ajuster le projet au besoin. La municipalité avait alors manifesté l'intérêt de faire un développement domiciliaire sur le plateau situé au sommet des dunes, près du lac de l'Aqueduc (projet à long terme). La municipalité considérait qu'il était aussi souhaitable de maintenir le sentier de motoneige situé dans la section nord du terrain donné par M. Molson. Le MFFP a donc entamé des démarches auprès des héritiers Molson pour obtenir leur approbation et l'acte de donation a été modifié en conséquence.

D'autres terrains au sud du chemin du Moulin à Baude et près de la rivière du Moulin à Baude ont aussi été considérés comme peu intéressants pour la conservation des milieux naturels. Ils ont donc été exclus de la proposition de limite de parc.

Un membre du comité questionne le MFFP sur ce qui adviendrait des terrains du MFFP qui ne seraient pas inclus dans les limites du parc national. Les représentants du MFFP expliquent qu'il existe une procédure réglementée pour de tels cas (règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics). Cette procédure pourrait faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine rencontre.

Statut de parc national

Les représentants du MFFP expliquent ce qu'est un parc national. Ils déposent un tableau qui résume les principales caractéristiques de ce statut.

Un parc national est une aire protégée dont l'objectif prioritaire est la conservation et la protection permanente de territoires, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. Les parcs nationaux sont créés et encadrés par la Loi sur les parcs. Le statut de parc national est reconnu partout dans le monde comme un gage de qualité dans la conservation du territoire et dans la qualité de l'offre des services et activités. Les activités ayant peu d'impact sur le milieu sont autorisées (ex. randonnée, vélo, kayak, camping), alors que celles pouvant avoir des impacts importants sont interdites (ex. motoneige, VTT, chasse). Les activités industrielles (foresterie, mine et hydro-électricité) sont interdites. Les gardes-parc de la Sépaq assurent une surveillance du territoire (pour la protection du milieu et la sécurité des visiteurs). Le gouvernement prévoit annuellement des budgets pour la gestion des parcs nationaux.

Il est précisé que le chemin municipal du Moulin à Baude ne ferait pas partie des limites du parc national puisque d'une part, il appartient à la Municipalité et, d'autre part, il est fréquenté par de nombreux autres utilisateurs que ceux qui souhaitent se rendre au secteur des Dunes.

Une présentation sur les parcs régionaux pourrait être faite lors d'une prochaine rencontre au besoin.

Un membre du comité mentionne le projet de développement déposé par Virginie Lamontagne, « Parc des dunes ishpanauakau ». Ce projet sera analysé lors d'une prochaine rencontre.

Mandat et fonctionnement du comité

Le directeur du Tourisme explique le mandat du comité tel qu'établi par la municipalité de Tadoussac. Le mandat du comité consultatif se définit comme suit :

Définition

Le conseil municipal a la responsabilité de mener à bien différents dossiers avant leur présentation aux séances publiques du conseil municipal.

Pour le seconder, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs. Ceux-ci font des recommandations ou des analyses sur un sujet quelconque.

Le conseil nomme autant de membres qu'il le désire. La création de ces comités consultatifs et la nomination des membres se fait par résolution. Les membres sont des élus et des citoyens.

Ces comités consultatifs n'ont aucun pouvoir de décision. Seules des demandes ou des recommandations peuvent être formulées. Celles-ci ne peuvent être exécutées sans leur adoption par le conseil municipal.

Par ailleurs, certains conseillers peuvent être nommés délégués à un champ d'activités définis pour analyser et approfondir certaines questions ou enjeux et recommander des solutions au conseil municipal.

Rôle d'un comité consultatif

Les comités consultatifs étudient les questions touchant leur domaine respectif et formulent les recommandations nécessaires au conseil municipal. Les membres du conseil sont présents dans ces comités consultatifs.

Mandat

Le Comité consultatif aura pour mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier, ou non, pour la modification des limites du Parc national du Fjord-du-Saguenay dans le secteur des dunes.

Un rapport des recommandations devra être déposé au Conseil municipal.

Les représentants du MFFP suggèrent de préciser les objectifs du comité. Il est convenu que les objectifs sont :

- de bien identifier les préoccupations des citoyens de Tadoussac, de la Sépaq et du MFFP;
- de définir le statut approprié pour protéger le territoire des dunes de Tadoussac;
- d'en définir la limite;
- de déterminer quel organisme sera responsable de la gestion du territoire;
- et de s'entendre sur un concept d'aménagement pour le mettre en valeur (quelles activités seront autorisées et dans quels secteurs).

Les membres du comité s'engagent à travailler à la recherche de consensus, et ce, dans le respect des diverses opinions. Certains membres réitèrent l'importance de trouver un consensus qui ira dans l'intérêt collectif, autant pour la population québécoise que pour les gens de Tadoussac. On rappelle qu'il sera impossible d'obtenir l'unanimité mais qu'il faut travailler à obtenir le meilleur consensus. Un plan B devra être envisagé pour les activités incompatibles avec le statut de protection qui sera proposé pour le territoire.

Échéancier : les membres du comité s'entendent pour déposer le rapport à la municipalité d'ici 1 an (hiver 2016). L'échéancier doit toutefois prendre en considération que la saison touristique pourrait amener une pause dans les travaux du comité.

Le MFFP offre d'assumer le secrétariat du comité, c'est-à-dire de rédiger les compte rendus et de préparer des projets d'ordre du jour. Il est aussi convenu que l'animation des rencontres sera partagée entre les membres du comité. Certaines rencontres pourraient avoir lieu entre les membres de Tadoussac seulement.

Lien avec les citoyens de Tadoussac

Les membres du comité s'entendent sur l'importance de bien informer la population tout au long du mandat du comité.

Il est convenu que le comité consultatif élaborera un plan de communication. Il est proposé que le plan de communication prévoie des moyens pour permettre aux citoyens de Tadoussac de s'exprimer et de réagir à l'information qui sera rendue disponible. Il sera également important d'aller chercher autant les opinions contre les propositions que les opinions d'appui.

Il sera important d'informer la population sur les avantages et inconvénients du ou des statuts retenus (parc national ou autres).

Il sera également important de corriger les fausses idées que certains citoyens se sont faites du projet de parc. Plusieurs citoyens ont une mauvaise image de la Sépaq en raison, notamment, du peu d'investissements réalisés au cours des dernières années en l'absence d'un statut officiel pour le territoire des dunes. La Sépaq souhaite d'ailleurs travailler auprès de la population pour remédier à cette situation.

Les comptes rendus des rencontres seront mis sur le site Internet de la municipalité.

Préoccupations des membres du comité

Les membres du comité ont exprimé plusieurs préoccupations :

- La tarification d'accès est un irritant pour plusieurs personnes. Certains trouvent injuste que d'anciens résidents de Tadoussac aient à payer pour accéder au secteur des dunes. Ils craignent également que la tarification d'accès diminue le nombre de touristes visitant le secteur.
- Il est important de garder la gratuité pour pouvoir admirer le paysage.
- Il faudra trouver des solutions pour freiner la dégradation du milieu et du paysage des dunes.
- Le statut de parc national amène des restrictions dans la pratique de certaines activités.
- Le secteur des dunes représente une opportunité d'aller chercher une nouvelle clientèle touristique pour Tadoussac.
- Il est suggéré qu'une personne d'une municipalité située près d'un parc national fasse une présentation au comité pour montrer les avantages des parcs, et diminuer les irritants.
- Tadoussac est un village bruyant. Le secteur des dunes représente un bon potentiel pour offrir un peu de tranquillité aux visiteurs.

Prochaines rencontres

Il est convenu que les membres du comité de Tadoussac se rencontreront pour identifier leurs préoccupations, et qu'ils convoqueront par la suite une nouvelle rencontre avec les représentants de la Sépaq et du MFFP.

Rédigé par Geneviève Brunet
Le 26 janvier 2015

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes
Mardi le**

**10 février
2015**

Présences : Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____
Claude Brassard, _____

Absence : Éric Gagnon, _____

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

Des points (3) au Varia ont été ajoutés à la dernière minute. Tous s'entendent pour laisser ouvert le Varia.

3. Lecture du PV de la rencontre du 13 janvier 2015

Suivant la lecture du procès-verbal de la rencontre du 13 janvier dernier et afin de partir les discussions sur une base préétablies, les participants ont retenu le relevé des propos suivants :

A. *Les représentants du MFFP suggèrent de préciser les objectifs du comité. Il est convenu que les objectifs sont :*

- *De bien identifier les préoccupations des citoyens de Tadoussac, de la SEPAQ et du MFFP;*
- *De définir le statut approprié pour protéger le territoire des dunes de Tadoussac;*

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

10 février
2015

- *D'en définir la limite;*
- *De déterminer quel organisme sera responsable de la gestion du territoire;*
- *De s'entendre sur un concept d'aménagement pour le mettre en valeur (quelles activités seront autorisées et dans quels secteurs).*

B. Les membres du comité s'entendent sur l'importance de bien informer la population tout au long du mandat du comité.

Il est convenu que le comité consultatif élaborera un plan de communication. Il est proposé que le plan de communication prévoie des moyens pour permettre aux citoyens de Tadoussac de s'exprimer et de réagir à l'information qui sera rendue disponible. Il sera également important d'aller chercher autant les opinions contre les propositions que les opinions d'appui.

Il sera important d'informer la population sur les avantages et inconvénients du ou des statuts retenus (parc national ou autres).

Il sera également important de corriger les fausses idées que certains citoyens se sont faits du projet de parc. Plusieurs citoyens ont une mauvaise image de la SEPAQ en raison, notamment, du peu d'investissements réalisés au cours des dernières années en l'absence d'un statut officiel pour le territoire des dunes. La SEPAQ souhaite d'ailleurs travailler auprès de la population pour remédier à cette situation.

Les comptes rendus des rencontres seront mis sur le site Internet de la municipalité.

C. Préoccupations des membres du comité

- *La tarification d'accès est un irritant pour plusieurs personnes. Certains trouvent injuste que d'anciens résidents de Tadoussac aient à payer pour accéder au secteur des dunes. Ils craignent également que la tarification d'accès diminue le nombre de touristes visitant le secteur;*
- *Il est important de garder la gratuité pour pouvoir admirer le paysage;*
- *Il faudra trouver des solutions pour freiner la dégradation du milieu et du paysage des dunes;*

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le 10 février 2015

- *Le statut de parc national amène des restrictions dans la pratique de certaines activités;*
- *Le secteur des dunes représente une opportunité d'aller chercher une nouvelle clientèle touristique pour Tadoussac;*
- *Il est suggéré qu'une personne d'une municipalité située près d'un parc national fasse une présentation au comité pour montrer les avantages des parcs, et diminuer les irritants;*
- *Tadoussac est un village bruyant. Le secteur des dunes représente un bon potentiel pour offrir un peu de tranquillité aux visiteurs.*

4. Discussion libre

Voici les commentaires en vrac recueillis lors de la discussion libre : (En vrac)

- Dans un premier, il est proposé de dresser la liste des activités qui seront interdites à l'intérieur des limites du futur Parc national. Idéalement, cette liste devrait être intégrée dans un tableau en tenant compte de l'historique de celles-ci au passé, au présent et d'en un avenir potentiellement normé :
 - Activités motorisées (motoneige, motocross, VTT, etc.)
 - Activités de chasse (petits gibiers...)
 - Activités de cueillette de petits fruits, de champignons et de mollusques
 - Activités de promenades équestres ou de randonnées pédestres avec des animaux de compagnie
 - Activités sportives (ski sur sable, ski de fond, raquettes, deltaplane, vélos, etc.)
 - Activités de découvertes culturelles, patrimoniales et scientifiques (fours à chaux, fouilles archéologiques, observation des astres, etc.)
- D'autres préoccupations se sont ajoutées à la liste de celles apparaissant dans le procès-verbal :
 - Accessibilité à certaines zones
 - Accessibilité au fleuve

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

10 février
2015

- Des questionnements se sont ajoutés au dossier :
 - Le projet est-il irréversible? C'est-à-dire, si celui-ci ne se réalisait pas, qu'advierait-il de ces terres publics? S'ils sont revendus à leurs propriétaires initiaux, seront-ils accessibles pour autant?
 - Quels sont les véritables intentions de la famille Molson dans le processus de donation de certaines portions du territoire? Pouvons-nous avoir accès à l'acte de vente?
 - Au lieu d'un Parc national, pourrions-nous envisager un autre statut afin de faciliter l'usage des lieux?
 - Quels sont les usages autorisés sur ce territoire (MRC-MUNTAD-MFFP) (Mme Guérin fournira la réglementation);
 - Dans l'éventualité que le projet voit le jour, pourrions-nous envisager que la gestion soit déléguée à un promoteur privé?
 - Est-il nécessaire de protéger, ou conserver, es quelques espèces végétales que l'on retrouve sur ce territoire?

- Autres commentaires en vrac :
 - Afin de bien saisir le dossier, celui-ci devra être analysé en deux étapes :
 - 1) Territoire : délimitation et accessibilité
 - 2) Développement : gestion et produit

 - Tous les participants sont invités à faire des recherches sur Internet afin d'alimenter le comité d'informations pertinentes au dossier :
 - Recherche sur les statuts possibles;
 - Recherche d'exemple de territoire protégé;
 - Etc.

Rencontre du Comité consultatif Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes Mardi le

10 février
2015

- Autres commentaires (Ajout madame Maryline Gagné) :
 - Il faut garder l'accès libre sur presque l'ensemble du territoire peu importe quelle entité en fera la gestion. Une tarification pourrait être incluse dans les activités qui seront pratiquées par les usagés ou sur les services qu'offrira le parc. L'accès au paysage qu'offre les dunes doit rester public et gratuit;
 - Peu importe la solution, il faut un minimum de gestion pour s'assurer que les lieux demeurent propres, sans camping itinérants;
 - Il faut miser sur la diversification de l'offre touristique pour assurer la pérennité de l'économie de Tadoussac. Les retombées économiques que représentent la création d'un parc financé par le gouvernement est probablement une bonne chose pour Tadoussac mais pas à n'importe quel prix. Le secteur des dunes a beaucoup de potentiel;
 - La possibilité qu'il y ait un partage dans la gestion du territoire est discutée. Cela pourrait être une solution afin qu'une partie du territoire soit consacrée aux activités qui ne sont pas permises à l'intérieur d'un parc.

5. Déterminer les pistes de solution

Ce point sera discuté lors d'un prochaine rencontre.

6. Varia

- Projet de Virginie Lamontagne : Celle-ci sera invités à la prochaine rencontre afin de présenter son projet de *PARC DES DUNES ISHPANAUAKAU NOUVEAU PÔLE PLEIN AIR, CULTUREL ET PATRIMONIAL À TADOUSSAC*;
- Invitation d'une municipalité vivant près d'un parc : Une ou des personnes seront invités à participer à une prochaine rencontre afin de partager leur expérience;

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le 10 février 2015

- Plan de communication : Les citoyens seront invités, par voie du Miroir, à consulter les documents relatifs à ce dossier sur le site Internet de la municipalité de Tadoussac. Il sera possible d'imprimer un fascicule explicatif du dossier. Enfin, une ou deux séances d'information publique seront planifiées.

7. Planification échéancier

Tous recevront une invitation à visiter le site DOODLE afin d'y inscrire leurs disponibilités à participer à une prochaine rencontre.

Rencontre du Comité consultatif Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

17 mars 2015

Présences : Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____ - Absente
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____ - Absente
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____ - Absent
Éric Gagnon, _____ - Absent
Claude Brassard, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants (es) et distribuent quelques documents d'information :

- Tableau comparatif des différents types de territoires publics aménagés aux fins de plein air et de tourisme au Québec – Pascal Côté
- Articles divers - MFFP

2. Lecture de l'ordre du jour

Lecture et modification de l'ordre du jour. En effet, en raison de l'absence de monsieur Laplante, l'ordre du jour a été modifié. Madame Lamontagne a été contactée afin de devancer le rendez-vous Skype.

3. Lecture du PV de la rencontre du 10 février 2015

Presque tous les participants (es) ont pris connaissance du PV de la rencontre du 10 février 2015. Seule madame Gagné a fait des commentaires qui ont été ajoutés au PV.

4. Rencontres SKYPE

- a. ~~16h20~~ : Pierre Laplante, directeur ATR Bas-Saint-Laurent

ABSENT : Vers 15h, monsieur Laplante s'est désisté pour des raisons de maladie. Il souhaite reporter cette rencontre.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le 17 mars 2015

- Est-ce qu'il y a eu de la résistance du côté de la population lors de l'annonce du projet de parc?
- Est-ce que l'opinion publique était favorable à la création du parc?
- Quel a été le processus de consultation avant la création du parc?
- Les citoyens ont-ils eu l'opportunité de s'exprimer sur le sujet ou bien ont-ils seulement été informés?
- Quels sont les retombées économiques pour le village (ou ville) près du parc?
- Existe-t-il des statistiques?
- Est-ce que les statistiques de fréquentation estimées (s'il y a eu estimation de la fréquentation) se sont révélées réelle, surestimées ou sous-estimées?
- Est-ce que les promesses (s'il y en a eu) faites par le MFFP ou la SEPAQ ont été respectées?
- Est-ce qu'il y a eu des impacts négatifs ou positifs pour les commerçants autour des limites du Parc?
- Est-ce que les résidents du village ou de la ville près du parc paient de droits d'accès?
- Est-ce qu'il y a plusieurs types de zonage dans ce parc? (zonage d'ambiance, de conservation, de service, etc...)
- Si plusieurs types de zonage.... Comment Est-ce que c'est géré concrètement sur le terrain? (au niveau de l'accès à ces zones)

b. 16h20: Virginie Lamontagne, projet privé (virlamontagne)
Lilas Lamontagne, invitée
Sarah Duquette, invitée

Commentaires en VRAC de la présentation de madame Lamontagne avec quelques notes de références (en italique gras) à son dossier :

Le PARC DES DUNES ISHPANAUAKAU se veut l'emblème d'un nouveau développement social basé sur l'économie collaborative, respectueuse de l'environnement et visant l'empowerment régional. Ainsi, dans un premier temps, 3 entreprises d'économie sociale « majeures » s'implanteront sur le territoire des dunes. Majeures, puisque les infrastructures de celles-ci y seront installées de manière permanente ou saisonnière.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

17 mars 2015

La création de nouveaux sentiers et le travail de conservation qu'entend faire la SÉPAQ pourront être réalisés simultanément au déploiement de la première phase de développement des entreprises du PARC DES DUNES ISHPANAUAKAU. (Référence : Description du projet)

- Trois entreprises pourront être créées : le Centre culturel, le Spa Le Nordet et le Hameau nordique;
- L'opération de ces trois entités pourra se faire en collaboration (hybride) avec des promoteurs locaux;
- La première étape est le Centre culturel :

Le Centre Culturel ISHPANAUAKAU installé dans la Maison des dunes, permet la rencontre, le métissage culturel, la découverte, la transmission des savoirs et savoir-faire nord-côtiers et innus. C'est un lieu unique où les visiteurs auront aussi la chance d'échanger avec les artistes. (Référence : Description du projet)

La « Maison des dunes », un des derniers vestiges du patrimoine bâti du hameau du Moulin à Baude, reprend ici son visage communautaire. Tadoussac a d'abord été un lieu d'échanges commerciaux entre nations autochtones; la rencontre et le métissage culturels sont à l'origine de sa fondation. Tout naturellement, le Centre Culturel Ishpanauakau propose non seulement la découverte de ce patrimoine et la valorisation de son visage artistique contemporain, mais aussi la transmission des savoirs et savoir-faire nord-côtiers et innus. Le Centre est à la fois un lieu de diffusion, de création, de rencontre, de partage et d'apprentissage. Le Centre Culturel dans la Maison des dunes deviendra le lieu de rassemblement et de ressourcement des marcheurs et amoureux de la nature, qui pourront échanger sur leurs périples respectifs tout en s'abreuvant d'art. C'est l'oasis au retour de la marche ou l'arrêt ravitaillement avant de partir. Pour ajouter à l'ébullition de ce carrefour, les usagers pourront y approfondir leurs connaissances grâce aux ateliers et conférences offerts par le Centre Culturel Ishpanauakau. Beaucoup d'excellents artistes vivent sur la Côte-Nord. Peintres, musiciens, sculpteurs, conteurs, poètes... Le Centre Culturel les mettra en valeur, en organisant des concerts acoustiques, des créations en direct, des installations éphémères, des soirées de contes et plus encore.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le

17 mars 2015

Ainsi, tant les résidents de la région que les visiteurs auront l'occasion d'une rencontre privilégiée avec les artistes qui y vivent. Et, ayant toujours comme leitmotiv le métissage culturel, la programmation du Centre mettra l'accent sur le jumelage des traditions, le croisement des disciplines, la rencontre des peuples. Toute cette offre culturelle sera agrémentée par les services du Café des Dunes coop, qui permettra d'échanger en partageant un café et des douceurs locales. Dans la Maison des dunes seront aussi structurés les Ateliers et Conférences des Dunes. L'accessibilité des ateliers et conférences est essentielle, tant pour les touristes que pour la population locale. Des savoir-faire ancestraux trop souvent perdus parce qu'ils n'ont pas été enseignés! Ces connaissances précieuses enrichiront le séjour des visiteurs, mais aussi la qualité de vie des résidents. D'une dégustation de bolets, de girolles ou de matsutakes en compagnie d'un mycologue du village, à l'apprentissage du tressage de vanneries, du travail de l'argile grise ou de la fabrication de savon de pays, des ateliers ludiques et informatifs seront offerts pour petits et grands afin d'assurer la passation des savoirs! Les Ateliers et Conférences des Dunes mettront bien entendu l'accent sur le patrimoine Historique, géologique et écosystémique des terrasses marines, ainsi la vocation muséale actuelle sera perpétuée à travers les ateliers, conférences et randonnées thématiques offerts. L'OOT doit avoir une place prépondérante dans l'organisation du Centre Culturel Ishpanauakau, durant le Festival des oiseaux migrants et toute l'année durant. La programmation des Ateliers et Conférences élaborée de concert avec l'OOT accordera une priorité à l'ornithologie. (Référence : Section Centre culturel)

- Le projet s'inscrit dans une lignée de tourisme de plein air, écologique et « perma culturel », complètement autonome énergétiquement :

S'il y a bien une ressource inépuisable à Tadoussac, c'est le vent! Dans l'aménagement de la phase 1 du Parc des Dunes Ishpanauakau, 30 éoliennes à axe vertical seront installées, de manière à générer plus de 50% des besoins énergétiques des 3 entreprises. La technologie de la compagnie Finlandaise Windside serait à préconiser : leurs éoliennes sont sans engrenage et peuvent se monter sur tout type de mât (Bois/ métal). Aussi, leur coupe en spirale ainsi que leur vitesse de rotation ne dépassant pas la vitesse du vent, les rendent totalement silencieuses.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le 17 mars 2015

Il n'y a pas de blocs de glace éjectés, de fuites d'huile ou de pales tranchantes. Et corollaire particulièrement important : leurs éoliennes ne présentent aucun danger de blesser ou de gêner les oiseaux. Elles peuvent, à ce titre, être installées même dans des zones à forte densité de population: dans des parcs, sur des abris bus ou sur des bâtiments et elles fonctionnent tout aussi bien en période de gel. Un endroit tout désigné pour installer ces éoliennes serait le stationnement principal du site. (Référence : Présentation du volet Vision Éco énergétique)

- Des entreprises déjà présentes pourront s'intégrer au projet. Par exemple, les Amis de la ferme (équitation), l'OOT et la SEPAQ;
- C'est un projet innovateur et axé sur le développement durable.

(Voir le document)

5. Discussion libre – En vrac

- L'utilisation de l'eau de la rivière au Moulin à Baude suscite quelques interrogations quant à sa salubrité :
 - Rejet de produit de la ferme (Sacré-Cœur);
 - Coliformes;
 - Secteur à risque pour les glissements de terrains.
- Par contre, la rivière pourrait être mise à profit pour produire de l'électricité avec la technique des micros turbines. Ce procédé est plus intéressant que les systèmes éoliens;
- À une certaine époque, la municipalité de Tadoussac a commandé une étude pour réactiver le barrage de la rivière. Cette étude pourra servir à d'éventuelle analyse;
- Autres? À compléter par les participants (es), s'il y a lieu.

6. Varia

- Mise en place d'un parc: Étudier la possibilité d'inviter d'autres personnes à venir témoigner de leur expérience (Conseiller, OBNL, **Parcs régionaux**, Etc.);
- Obtenir les Actes notariés de la vente des terrains de la famille Molson.

Rencontre du Comité consultatif Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes

Mardi le 17 mars 2015

- *Avant de rencontrer le ministère, il est entendu que le comité dresse un tableau comportant les éléments suivants sur l'avenir du secteur des dunes:*

- *Ce qu'on veut;*
- *Ce qu'on ne veut pas;*
- *Ce qui est encore en questionnement.*

(Bonification par madame Marilynne Gagné)

7. Planification échéancier

Un DOODLE sera envoyé à tous les participants pour fixer une autre rencontre du Comité de consultation.

8. Levée de la rencontre

Rencontre du Comité consultatif Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes Mercredi le

06 mai 2015

Présences : Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____ - Absente
Marie-Josée Guérin, _____
Stéphanie Benoit, _____ - Absente
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____ - Absent
Éric Gagnon, _____ - Absent
Claude Brassard, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Lecture du PV de la rencontre du 17 mars 2015
4. Rencontres SKYPE ou TÉLÉPHONIQUE (À confirmer)

16h15 : Pierre Bossé, directeur de la Corporation Avantages Témiscouata.

Intérêt : Monsieur Bossé a participé au groupe de travail du projet de parc national du Lac-Témiscouata, à titre de représentant des gens d'affaires, milieu touristique Témiscouata.

16h20: Denis Ouellet, directeur du Parc national Témiscouata.

Intérêt : Monsieur Ouellet a participé au groupe de travail du projet de parc national du Lac-Témiscouata, à titre de directeur général du CLD de la MRC de Témiscouata.

Le maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Lac, monsieur Gilles Garon, a été contacté pour une entrevue. Aucun retour d'appel et de courriel.

5. Discussion libre – En vrac

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier SEPAQ-Secteur des Dunes
Mercredi le**

06 mai 2015

6. Suivi des dossiers

- a. Actes de ventes – Famille Molson (Voir document)
- b. Le comité doit dresser un tableau comportant les éléments suivants sur l'avenir du secteur des dunes:
 - Ce qu'on veut;
 - Ce qu'on ne veut pas;
 - Ce qui est encore en questionnement.

7. Varia

8. Levée de la rencontre

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

08-09 2015

Présences : Maryline Gagné,
Bernadette Bender,
Marie-Josée Guérin,
Stéphanie Benoit, **Absente**
Stéphanie Le Goff, Absente
Nadia Ménard, Absente
Marie-Claude Guérin,
Pascal Côté, **Absent**
Éric Gagnon, **Absent**
Claude Brassard,

Invité Skype : Denis Cardinal, directeur général
Parc nature de la Pointe-aux-Outardes

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants (es).

2. Lecture de l'ordre du jour

Suivant la lecture de l'ordre du jour, il est décidé que le VARIA demeure ouvert durant toute la rencontre.

3. Retour sur la rencontre du 18 juin 2015

Lecture du relevé de la rencontre publique du 18 juin 2015. Au-delà d'une certaine opposition, on peut constater une méconnaissance du dossier. Surtout en ce qui concerne la SEPAQ. (Voir en annexe)

4. Rencontre Skype de Denis Cardinal (18h30)

En préparation à cette rencontre d'information, monsieur Cardinal a reçu par courriel les documents suivants:

- Projet de modification des limites du parc national du Fjord du Saguenay
- PV de la rencontre de janvier 2015 avec le MDDEP
- PV des rencontres (3) du Comité consultatif
- PV de la rencontre publique du 18 juin 2015

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Note : Afin d'appuyer les propos de monsieur Cardinal, les informations générales de l'entreprise ont été recueillies directement du site du parcnature.com.

Présentation du Parc nature de Pointe-aux-Outardes

Le Parc nature de Pointe-aux-Outardes est un organisme à but non lucratif qui a vu le jour en 1986 (organisme de charité). Le parc est un centre d'interprétation à vocation écologique, éducative, récréotouristique, culturelle et scientifique qui dispose d'équipements, d'espaces aménagés et de services au bénéfice des résidents du milieu, des visiteurs nord-côtiers et des touristes de tous âges.

Le Parc nature de Pointe-aux-Outardes est une réserve naturelle de la biodiversité unique au Canada où l'on retrouve 8 écosystèmes bien différents. Le Parc occupe toute la pointe ouest de la péninsule Manicouagan. Il est bordé au sud par le fleuve Saint-Laurent dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes sur la Côte-Nord, au Québec.

Écosystèmes à découvrir : Marais salé, dunes de sable, forêt boréale, forêt de pins rouges, aulnaie, tourbière, plage, battures sablonneuses.

Le Parc nature est situé dans la Réserve Mondiale de la Biosphère Manicouagan-Kanishka. Comme pour toutes les réserves de biosphère, elle vise la protection de la diversité écologique et culturelle ainsi que le développement durable de ce territoire.

En tant qu'organisation active du développement durable, le Parc contribue à l'amélioration des connaissances sur le territoire de la Manicouagan. Il est également un exemple d'aménagement de la nature en harmonie avec la protection de l'environnement et les populations qui habitent à proximité.

Le marais salé de Pointe-aux-Outardes est le plus grand de la Côte-Nord et le 4e en importance pour sa superficie au Québec avec ses 500 hectares. Il joue un rôle capital dans la production de nutriments et dans la filtration des polluants émis par l'homme.

Le Parc nature figure parmi les 5 meilleurs sites d'observation d'oiseaux au Québec avec ses 244 espèces présentes.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Historique (Denis Cardinal)

- 1969** Le gouvernement du Québec fait l'acquisition de lots du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour y installer des infrastructures créant, en partenariat avec le milieu, le parc du « Bout de la Pointe ».
- 1982** Suite au désengagement du gouvernement provincial, les intervenants du milieu s'unissent pour conserver ce joyau environnemental québécois. C'est à partir de ce moment que le Parc prend son envol, les potentiels fauniques et floristiques étant graduellement mis en valeur.
- 1986** Création de La Corporation du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes grâce à l'implication de bénévoles.
- 1992** Une campagne de financement a permis l'installation de nombreux aménagements et infrastructures tels les pavillons d'accueil, les trottoirs de bois et les aires de jeux. Le tout pour une valeur de plus de 350 000 \$.
- 1998** Création du fonds de protection et de mise en valeur du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes (parrainage d'oiseaux et souper bénéfice).
- 1998** Le Parc Nature s'est impliqué dans plusieurs projets ayant pour but de sensibiliser la population ou d'aider au financement de ses activités. Entre autres, un projet de protection des battures avec les écoles primaires, une formation sur la bonne utilisation des VTT dans les milieux sensibles et la publication d'un livre de recettes avec les aînés.
- 2010** Création d'une formule originale de financement pour rejoindre l'ensemble du Québec: Le Parc Nature, ma parcelle de vie!

Informations générales

Incorporation :	1982 (Parc municipal)
Propriété :	Privé (Municipalité de Pointe-aux-Outardes)
Territoire :	3 km carré
Bail :	Emphytéotique de 25 ans
Taxes :	Exempt de taxes
Budget :	+/- 300 000\$
Financement :	Subventions et activités de financement

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Employés (es) :	1 DG – 1 comptable – 8 étudiants (Projets) 1 chef guide – 1 animateur
Visiteurs :	4 500 à 5 000 visiteurs
Exploitation :	de juin à octobre
Clientèles :	Touristes européens Groupes étudiants

Activités régulières

Tarifs d'accès au Parc nature

- Adulte : 8,00 \$
- Âge d'or : 6,00 \$
- Étudiant : 6,00 \$
- 6 à 12 ans : 5,00 \$
- 5 ans et moins : gratuit
- Carte de saison : Individuelle : 15,00 \$ | Familiale (2 adultes + 4 enfants) : 25,00 \$

Expédition, découverte du marais salé

À bord d'un bateau pneumatique et accompagné d'un guide-interprète, faites une découverte inusitée : celle du marais salé du Parc Nature. Sillonnez les canaux de pénétration et retrouvez-vous au cœur du marais. Dégustez des plantes comestibles et observez la faune, dont la survie dépend de ce milieu humide. Durant cette excursion, vous pourrez participer à la cueillette de plancton et de petits organismes à la base de la chaîne alimentaire de l'estuaire maritime.

Durée : 120 minutes
Tarif : 18,00 \$ (incluant le prix d'admission)
11,00 \$ pour les étudiants et l'âge d'or
Gratuit pour les enfants de 0-5 ans

Visite guidée – Découverte des écosystèmes du Parc

Durée: 75 minutes
Tarif : Gratuit

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Visite guidée – Circuit d'interprétation sur la culture innue

Durée : 75 minutes
Tarif : 18,00 \$ (incluant le prix d'admission)
11,00 \$ pour les étudiants et l'âge d'or
Gratuit pour les enfants de 0-5 ans

Activités libres

Une journée est si vite passée au Parc Nature! Frisbee, ballons, baignade, jeux de plage et concours de château de sable sont des activités qui sauront vous divertir. Pour les plus jeunes, le Parc s'est doté d'une aire de jeux sous la forme d'un bateau de pirates.

Livret informatif disponible pour une visite autonome du parc.

Activités thématiques

Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord (session printemps)

Le Parc Nature devient un pôle important dans le Festival des oiseaux migrants organisé par l'observatoire des oiseaux de Tadoussac. Programmation à venir!

Journée et nuit portes ouvertes pour découvrir le Parc

- Circuit d'interprétation sur la culture innue
- Découverte du Marais salé en bateau pneumatique
- Sortie d'observation d'oiseaux avec le Club d'ornithologie
- Visite guidée – Découverte des écosystèmes du Parc
- Rencontre avec le Club de mycologie et des adeptes de plein air
- Découverte et identification des batraciens et de chauves-souris (Soirée)
- Soirée astronomie (Soirée)

Journée exploration et découverte

Découvrez les particularités de certaines plantes culinaires ou médicinales avec monsieur Derek Lynch, botaniste.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Soirée d'observation des insectes & papillons nocturnes

Venez découvrir le monde vivant de la nuit sous toutes ses formes et couleurs!

Kitefest et journée d'activités familiales

Les amateurs de Kite se donnent rendez-vous au Parc Nature pour s'amuser et montrer leur savoir-faire. Journée pour la famille, exposants, jeux, baignade et animations seront au rendez-vous! Service de restauration sur place.

L'halloween au Parc Nature

Venez défier les guides du parc nature en réalisant des activités amusantes (énigmes, histoire et jeux de tous genres. Des activités où grand et petit s'amuseront. De belles surprises, friandises et prix de participation seront au rendez-vous.

Nuit des étoiles

Nuit d'observation du ciel et des merveilles de l'univers

Journée amusement avec les sciences

Expériences physiques, chimiques, bricolage et plaisir pour les jeunes et les moins jeunes!

Cueillette et dégustation de champignons

Cueillez, identifiez et dégustez en toute sécurité les champignons comestibles du Parc. Réservation obligatoire.

Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord (session automne)

Le Parc Nature devient un pôle important dans le Festival des oiseaux migrateurs organisé par l'observatoire des oiseaux de Tadoussac. Programmation à venir!

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Journée mycologique

Cueillez, identifiez et dégustez en toute sécurité les champignons comestibles du Parc. Randonnée pédestre et observation des oiseaux sont des incontournables. Apportez votre lunch!

Observation des oiseaux migrateurs

Accompagnés par des ornithologues, observez et identifiez les oiseaux dans leur migration automnale. Apportez votre lunch!

Journée portes ouvertes sur l'automne

Venez observer les couleurs de l'été Indien et de la faune automnale. Randonnée pédestre et dégustation de produits du terroir sont des incontournables!

Activités scolaires

Observation d'oiseaux (périodes spécifiques)

Accompagné d'un guide, apprenez à observer et à identifier les quelque 240 espèces d'oiseaux déjà observées au Parc Nature, qui est un des meilleurs sites d'observation au Québec.

Durée : 120 minutes

Visite guidée – Circuit d'interprétation sur la culture innue

Durée : 75 minutes

Découvrir la vie marine

Accompagné d'un guide, participez à la capture et à l'identification de différentes espèces d'animaux marins.

Durée : 75 minutes

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

08-09 2015

Chasse au trésor

À votre demande, nous pouvons organiser une chasse au trésor pour votre groupe. Contactez-nous pour plus d'informations!

IMPORTANT : Des coûts de participation sont applicables à ces activités.

Service d'hébergement

À venir

Nouvelle expérience du Parc Nature : venez passer une nuit dans le nichoir du Merle bleu, de l'hirondelle ou du Grand Pic!

Nouveauté

Vous avez maintenant la possibilité de louer un motorisé tout équipé (congélateur, réfrigérateur, four, micro-ondes, poêle électrique, électricité) pouvant accueillir jusqu'à quatre personnes sur le site du Parc Nature. Venez admirer le coucher de soleil sur l'estuaire et le splendide ciel étoilé. Le bâtiment sanitaire contenant douches et toilettes se situe à proximité du motorisé ainsi qu'une aire à pique-nique abritée. Le tout vous est offert pour 90\$ la nuit.

Camping inusité

Huit sites pour camper situés au bord du Saint-Laurent avec 4 espaces pour motorisés (roulotte, tente roulotte...) et 4 espaces pour tentes.

Services : bâtiment sanitaire avec douche, eau potable, abri pour pique-nique.

Tarifs 15\$ pour les tentes et 20\$ pour motorisés. Réservations recommandées.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

08-09 2015

Commentaires en vrac

- Lorsque la municipalité de Pointe-aux-Outardes a négocié avec le gouvernement du Québec pour l'obtention du territoire, elle a dû se plier à certaines obligations relatives à la conservation, la protection, l'éducation et la mise en valeur du territoire. Lors de la cession, aucune enveloppe monétaire n'a été proposée par le gouvernement;
- Divers statuts peuvent être envisagés :
 - Parc régional : Un parc régional est un espace naturel aménagé sur un territoire public ou privé, émanant d'une initiative locale ou régionale, dont la vocation dominante est récréative de plein air et qui attire une clientèle locale, régionale et touristique;
 - Gestion assurée par la MRC;
 - Processus complexe;
 - Pas d'aide financière.
 - Réserve naturelle : Une réserve naturelle est un territoire plus ou moins intégralement protégé par un règlement et divers procédures et moyens physiques et de surveillance, de manière volontaire, c'est-à-dire à l'initiative de son propriétaire ou à la suite d'une mesure imposée par un État ou une collectivité;
 - Terrain privé ou municipal;
 - Assure une protection perpétuel du territoire, sans restriction particulière;
 - Gestion peut être confiée à un OBNL.
- Peu importe le dossier, c'est la volonté collective d'une communauté qui prime. C'est un choix de société;
- Afin de bien cibler les besoins, il est IMPORTANT d'avoir un portrait à long terme (vision de développement) d'un projet ou d'une option

VEUILLEZ COMPLÉTER S'IL Y A LIEU

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

08-09 2015

5. Discussion libre - Comité

(En vrac)

- Pascal Côté a proposé de rencontrer monsieur Sébastien Caron afin que les membres du Comité consultatif puissent profiter de son expérience dans domaine des parcs : les pous et les contres, etc.;
- Serait-il utile d'engager un consultant afin que ce dernier puisse dresser les différentes options?
- Avant d'envisager cette option, une rencontre avec le MDDELCCC (SIC) afin de sonder l'intérêt du gouvernement à étudier les différentes options souhaitées par le Comité consultatif;

VEUILLEZ COMPLÉTER S'IL Y A LIEU

6. Échéancier

D'ici la fin septembre, d'autres rencontres seront proposées.

7. Varia

Adresse URL de l'Association des Parcs régionaux du Québec : <http://parq.ca>

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Mardi le

19 janvier
2016

Présences : Maryline Gagné,
Bernadette Bender,
Marie-Josée Guérin,
Stéphanie Benoit,
Stéphanie Le Goff,
Nadia Ménard,
Marie-Claude Guérin, (Absente)
Pascal Côté, (Absent)
Éric Gagnon,
Claude Brassard,

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

Suivant la lecture de l'ordre du jour, un point relatif au transfert d'un terrain dans le secteur des Dunes à la famille Molson a été ajouté au VARIA.

3. PV de la rencontre du 09 novembre 2015

Deux sujets prédominent la rencontre du 09 novembre dernier :

1. Les différentes options à étudier. Soit, que le secteur des Dunes visé dans le dossier de la délimitation d'un parc puisse devenir :
 - I. Parc national;
 - II. Parc régional;
 - III. Parc municipal;
 - IV. Terre publique;
 - V. Multi statut applicable sur le territoire visé.
2. Rencontre de travail avec le MFFP : TOUS acceptent la proposition du MFFP de retravailler ENSEMBLE le projet de parc et d'étudier, secteur par secteur, les limites territoriales, les activités permises et interdites, etc.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

19 janvier
2016

4. Tour de table

Depuis plus d'un an, les membres du Comité consultatif se rencontrent afin de bien comprendre les tenants et aboutissants du projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay, tel que proposé par le MFFP. À ce moment précis, après toutes ces rencontres, il est **IMPORTANT** de faire le point et d'obtenir les commentaires de tous les membres du comité :

- Pouvons-nous prétendre que le dossier avance normalement?
- Les membres du Comité d'orientation ont-ils l'impression de faire du « sur place »?
- Quel est la compréhension du dossier par l'ensemble des participants?
- Avons-nous toutes les données nécessaires pour arriver à un consensus?

Voici les commentaires en VRAC des participants :

- Plusieurs estiment que la prochaine rencontre avec le MFFP pour l'étude des limites du parc, secteur par secteur, sera déterminant. Le MFFP devra aussi répondre à toutes les questions juridiques reliées à une rétrocession des terrains;
- Les participants s'interrogent sur une cogestion efficiente et réalisable du territoire : Est-ce que le territoire est assez grand pour avoir deux gestionnaires? La plupart en doute!
- Il était important pour la municipalité de Tadoussac de demander un moratoire afin de bien saisir les tenants et les aboutissants et, surtout, de connaître ce que le citoyen (e) en pense!
- Pour la majorité, le dossier avance normalement. La quantité d'informations à prendre en considération et à analyser est énorme. Il faut prendre le temps de s'y pencher afin d'en saisir tous les aspects.
- L'étude des différentes options sera primordiale afin d'aider la population dans sa réflexion.
- Consensus : « Ne pas revenir en arrière ».
- Il y a un potentiel... Économie et conservation peuvent cohabiter...
- Camping sauvage? Avec un minimum de service.
- Une majorité de gens veulent garder leur terrain de jeu, sans restriction
- Beaucoup de citoyen (e) ne comprend pas qu'il ne peut y avoir de statu quo possible... sinon on va revenir en arrière (rétrocession).

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le

19 janvier
2016

- Il sera IMPORTANT de faire parvenir au MFFP toutes les questions laissées en suspens afin d'obtenir des réponses dès la prochaine rencontre. Claude Brassard fera parvenir aux participants un projet en ce sens avant de faire le suivi avec le MFFP.

Il est intéressant de constater que les appréhensions des participants sont à l'image des résultats de l'audience publique qui s'est tenue en 2013. D'ailleurs, l'ensemble des membres du Comité recevront une copie du rapport afin d'en faire, ou refaire, la lecture.

Les membres recevront aussi le projet de proposition préparé à l'époque par le département du Tourisme, de la culture et du patrimoine qui suggère quelques pistes de solutions.

5. Étude des limites proposées

Éric Gagnon présente la proposition que les membres du Conseil municipal de l'époque ont proposée. (Dans le secteur de la Caye à Edgar)

6. Échéancier

Voici les prochaines étapes :

- 15 ou 19 février prochain : Rencontre du MFFP
- Étude des options (6)
- Rencontre des citoyens (es)
- Recommandation du Comité d'orientation

7. Varia

- Transfert d'un terrain par le MFFP à la famille Molson : Les membres du Comité d'orientation recevront par courriel le document légal relatif au transfert d'une portion de terrain au sud du chemin Moulin à Baude.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Lundi le

25 avril 2016

Présences : Maryline Gagné,
Marie-Josée Guérin,
Stéphanie Benoit,
Stéphanie Le Goff,
Nadia Ménard,
Marie-Claude Guérin,
Geneviève Brunet,
Sylvie Rousseau,
Isabelle Tessier,
Jérôme Gouron,
Pascal Côté,
Claude Brassard.

Absents (es) :

Bernadette Bender,
Éric Gagnon,

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue, Claude Brassard

Claude Brassard souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le point Varia demeure ouvert durant toute la rencontre.

3. PV de la rencontre du 19 janvier 2016

Le procès-verbal de la rencontre du 19 janvier 2016 a été acheminé à tous les participants afin d'être vérifié et entériné.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Lundi le

25 avril 2016

4. Réponses aux questions

Voici la liste des questions soumis aux représentants du MFFP :

Question 1 : Quel serait les conséquences d'un refus total des limites proposées?

Question 2 : Qu'advient-il des terrains du MFFP qui ne seraient pas inclus dans les limites du parc national?

Question 3 : Dans l'éventualité que le MFFP accepte de modifier de nouvelles limites de son territoire, les zones non-incluses pourront-elle obtenir un autre statut, tel que parc public ou municipal?

Voici le relevé général des propos qui se sont tenus lors de la rencontre. Afin de faciliter la compréhension ainsi que la provenance des propos, nous indiquerons au début de chaque commentaire le groupe représenté :

MFFP : Représentantes du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs

SEPAQ : Représentant de la Société des établissements de plein-air du Québec

MCO : Membre du comité d'orientation

En réponses aux 3 questions :

MFFP : Si le projet devait être refusé par les autorités municipales et sa population, les représentantes du MFFP ne souhaitent pas imposer la mise en place du parc national. Elles pourraient alors recommander au ministre de déclarer les immeubles excédentaires et d'en disposer.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Lundi le 25 avril 2016

Le MFFP n'a pas le pouvoir de disposer d'immeubles excédentaires. Il doit faire appel à des lois qui sont sous la responsabilité du ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ou du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Le MFFP transfère alors l'autorité du territoire au ministère concerné, lequel procède ensuite à la cession.

Seul le MTMDET a le pouvoir de vendre les terrains déclarés excédentaires du gouvernement et ce, selon le Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics :

- Le MTMDET doit d'abord offrir ces immeubles aux autres ministères du gouvernement qui ont démontrés un intérêt à les acquérir pour leurs besoins. Advenant qu'aucun ministère n'ait démontré un intérêt, le MTMDET doit l'offrir à la municipalité concernée à la valeur marchande. Deux clauses seront obligatoirement inscrites dans l'acte de vente :
 - À la suite de son acquisition, si la municipalité décide de revendre les immeubles, elle devra le faire par un appel d'offre public;
 - Durant les 5 années suivantes la signature de l'acte de vente, la municipalité devra verser au MTMDET la différence entre le prix inscrit à l'acte notarié et le prix convenu par la municipalité pour sa vente.
- À partir du moment où le MFFP transfère les terrains au MTMDET, il n'a plus le droit de regard sur la suite du dossier;

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Lundi le

25 avril 2016

- Pour les terrains acquis par la donation des Héritiers Molson, le MFFP devra obtenir leur approbation, si les terrains en question ne seront pas utilisés à des fins de parc;
- Si un terrain n'est pas vendu à la municipalité, il pourra alors être offert de gré à gré. Pour les terrains ayant été acquis par expropriation ou de gré à gré, le règlement mentionne que les immeubles devront être offerts aux propriétaires adjacents. En cas de refus, les propriétés seront offertes aux ayants droits des expropriés. Toujours en cas de refus, les terrains seront offerts aux locataires ou producteurs agricoles. Si aucune offre n'a été acceptée par ces citoyens, le MTMDET pourra lancer un appel d'offres public;
- Dans les cas énoncés plus haute, la transaction se fera à la valeur marchande. Cette valeur est établie en fonction de transactions comparables dans le même secteur ou région.

Le MERN peut céder des terrains à titre gratuit à une municipalité. La cession se fait en vertu du Règlement sur les cessions à titre gratuit de terres pour usages d'utilité publique. Ce règlement précise les fins pour lesquelles le terrain peut être cédé, soit : voie publique, services administratifs municipaux, infrastructures portuaires ou aéroportuaires, élimination des déchets, traitement des eaux usées, protection d'un réservoir d'eau potable, réseau d'aqueduc et d'égout, parc municipal, jardins, espace vert, protection du patrimoine, culture ou des fins non lucratives de loisirs :

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Lundi le 25 avril 2016

- Pour ce faire, la municipalité devra fournir un plan d'affaires détaillé de l'utilisation du ou des terrains qui lui seront cédés et préciser pour quelles fins elle souhaite que le terrain soit cédé;
- La municipalité devra aussi fournir des documents prouvant que le projet est réalisé;
- Les fins mentionnés dans l'acte de cession devront toujours être les mêmes. La municipalité ne peut changer la vocation du site sans l'approbation du MERN.

MCO : La municipalité envisage que certains lots soient cédés gratuitement pour des fins de parc public, alors que d'autres lots pourraient lui être vendus, par exemple pour permettre des développements domiciliaires. Le comité étudiera chaque secteur et fera des propositions de projets.

MFFP : Si le projet touche les deux règlements, les lots devront être morcelés. Les coûts d'arpentage seront à la charge de la municipalité.

MCO : Est-ce que la Communauté Innue peut s'intégrer au processus et revendiquer des terres et les obtenir?

MFFP : Une vérification sera faite auprès du gouvernement du Québec.

Autres (En vrac)

MCO : Tous s'entendent pour que le dossier progresse rapidement et que les terres demeurent publiques.

MCO : L'un des scénarios les plus probants est qu'il y ait deux parcs : l'un municipal et l'autre national.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes

Lundi le 25 avril 2016

MCO : La gratuité d'accès pour les citoyens et les citoyennes de Tadoussac, dans certains secteurs, est primordiale.

MFFP : Le scénario d'une cogestion n'est pas possible. Par contre, une collaboration d'affaires peut s'établir entre la municipalité et le MFFP ou le gestionnaire du parc.

MCO : Il sera IMPORTANT de présenter deux propositions à la population, en expliquant bien les particularités et les usages de chacune.

Étude des Usages actuels et futurs

- Camping sauvage : il faudrait délimiter à une zone spécifique;
- VTT : il faudrait délimiter une zone pour permettre la circulation en VTT ainsi qu'une période dans la journée (exemple : de 10h à 17h);
- Promenade chevaux (plage) et de chiens : les secteurs où l'activité aurait lieu doivent être balisés;
- Activité pédestre, ski, raquettes;
- Collecte de champignons et petits fruits;
- Observation des oiseaux;
- Spectacle en plein air : il serait possible d'obtenir une permission spéciale pour de l'événementiel, si l'évènement a lieu dans le parc national;
- Cueillette des myes (Accès au fleuve);
- Chasse canard : n'est pas un enjeu pour le projet de parc national, puisque l'accès se fait par le fleuve;
- Trappe au lièvre et chasse à la perdrix : il est possible de prévoir un accès à travers un parc national pour se rendre sur le territoire de chasse ou de piégeage. La chasse et le piégeage ne sont pas permis dans un parc national;
- Activité archéologique/historique;

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Lundi le

25 avril 2016

- Observation de paysage;
- Randonnée en vélo de montagne;
- Piste cyclable.

5. Étude des limites proposées/Autres scénarios

- Le MFFP propose une limite qui est bien reçue tant par le MFFP, la Sépaq et le comité d'orientation. Il reste quelques points à discuter avant d'en arriver à une limite finale.
- Le MFFP et la Sépaq étudieront un projet de concept d'aménagement pour le secteur et le présenteront lors de la prochaine rencontre du comité.
- Le comité d'orientation étudiera un projet de parc municipal pour une portion du secteur.

6. Varia

- Logement saisonnier : une problématique à discuter au sein de la municipalité et à régler rapidement.
- Le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles interdit la circulation de VTT sur les plages du littoral du Fleuve Saint-Laurent. La circulation en VTT est donc interdite sur la plage de la dune inférieure.
- S'il devait y avoir une présentation à la famille Molson sur les nouvelles limites, il sera IMPORTANT d'utiliser le terme « parc ». De plus, lors de cette présentation, le plan de développement de la municipalité devrait être complété et final.
- Certains membres du comité souhaitent que l'accès à la grande dune soit gratuit pour tous (citoyens et touristes).
- Promenade sur la plage : Gratuité? Ça ne sera pas possible.

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier Secteur des Dunes
Mercredi le**

**12 octobre
2016**

Présences : Stéphanie Benoit, _____
Stéphanie Le Goff, _____
Nadia Ménard, _____
Bernadette Bender, _____
Éric Gagnon, _____
Claude Brassard, _____

Absences: Maryline Gagné, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue aux participants.

2. Lecture du procès-verbal du 25 avril 2016

Le procès-verbal est accepté tel que présenté aux participants.

3. Mise à jour du dossier

a. Échos du MFFP

Claude Brassard a contacté les responsables du MFFP afin de faire le point et vérifier si la proposition des nouvelles limites (voir PV de la rencontre du 25 avril 2016) est acceptable légalement par le MFFP et le gouvernement du Québec.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Mercredi le

12 octobre

2016

Afin que le processus puisse arriver à un résultat (réponse du MFFP), la municipalité de Tadoussac devra déposer un projet de création d'un parc municipal. Ce n'est qu'à partir du dépôt d'un projet que le processus d'analyse pour se poursuivre auprès du MFFP.

b. Tableau des scénarios

Le tableau des scénarios est passé en revue. Voici les principaux commentaires des participants :

- Retirer le terme « SEPAQ » par le terme « Parc national » et ce pour éviter toute confusion auprès de la population;
- Avant même de présenter le tableau, il sera IMPORTANT d'expliquer en détail les procédures légales qui sont à la disposition du MFFP dans le cas d'un refus (voir PV du 25 avril 2016);
- Un document de type Power Point devra être préparé afin de présenter de façon claire et concise les différents scénarios lors d'une prochaine rencontre publique. Il est entendu que ce document devra être soumis aux membres du comité de consultation.

4. Orientations et échéancier

- a. Préparation d'un document de présentation;
- b. Rencontre du Conseil municipal (début novembre) pour l'étude des différentes avenues et prise de décision;
- c. Dépôt d'un échéancier pour la consultation publique.

**Tableau de présentation
Les avantages et désavantages
Divers scénarios**

Scénarios proposés à partir de la première proposition des limites du parc. (Voir plan)

Scénarios	Avantages	Désavantage
1. Création d'un parc	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion assurée par la SEPAQ; • Mise en valeur du territoire; • Gratuité pour les citoyens (es) de Tadoussac (conditionnel); • Diversification de l'offre touristique; • Pôle d'attraction; • Machine publicitaire de la S.E.P.A.Q (beaucoup publicité dans grands médias); • Force (budgétaire et autre) d'un réseau de parc nationaux; • Qualité des activités d'interprétation, campings, sentiers, etc...; • Possible que la zone du stationnement (dunes) pas incluse dans le parc; 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de territoire; • Perte d'espaces récréatifs pour les citoyens (es) et les touristes; • Accès limités aux Dunes; • Compétition potentielle pour l'hébergement (Camping); • Règlements qui peuvent être restrictifs pour plusieurs activités; • Pour le moment, interdiction chiens (projets pilotes en cours dans certains parcs); • Perte d'une activité gratuite pour la clientèle touristique (il n'en coûte présentement rien pour aller se balader aux dunes); • Possible perte de clientèle pour l'OOT (à cause des coûts pour le droit d'accès);

	<ul style="list-style-type: none">• Surveillance, contrôle et entretien (camping clandestin, déchets, bruit, etc...);• Retombées économiques pour le village et la région (les études statistiques pourraient être intéressantes à inclure);• Possible collaboration avec des fournisseurs de services de Tadoussac pour augmenter l'offre d'activité au sein du parc (ex. kayak, hébertisme (domaine des dunes), etc.);• Décisions se prennent en concertation avec le milieu (table d'harmonisation);• Lignes directrices de gestion provenant du ministère (la S.E.P.A.Q ne peut pas faire tout ce qui lui plaît... elle doit respecter les lignes directrices du MFFP);• Expertise de la S.E.P.A.Q et du MFFP (à plusieurs niveaux : conservation, éducation, marketing, gestion, etc...);• Création d'emplois;	<ul style="list-style-type: none">• Freine le développement potentiel de projets privés qui pourraient être intéressants;• Emplois potentiels nécessitant un D.E.C ou un BAC?... (à valider).
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration possible avec la municipalité sur des projets... par exemple la piste cyclable qui était prévue au projet initial. 	
<p>2. Statu quo (Aucun parc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de transfert des terres à la municipalité de Tadoussac, dans le respect des règles et de Lois en vigueur; • Possibilité pour certains citoyens de racheter leurs terres (ce qui peut aussi être un désavantage....). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le transfert des terres publiques devra suivre un processus régit par la Loi (Voir le procès-verbal de la rencontre d'avril 2016); • Dans le cas d'un transfert des terres à la municipalité de Tadoussac, le processus s'avère complexe; • Coûts d'entretien, de contrôle et de surveillance assumés par les citoyens de Tadoussac; • Coûts pour l'achat du terrain à sa valeur marchande (si vendu par le Ministère des ressources naturelles).

3. SEPAQ + Parc municipal

- Récupération d'une portion du territoire;
- Protection du milieu;
- Encadrement des activités dans le Parc municipal;
- Possibilité d'entente (\$) avec la SEPAQ pour la gestion du territoire;
- Tous les avantages énumérés au scénario 1. Pour la partie parc national;
- Plus grande latitude décisionnelle dans la partie parc municipal;
- Sentiment d'appartenance pour la partie parc municipal;
- Possible de faire, dans la partie parc municipal, des activités non permises dans la partie parc nationaux.

- Coût d'entretien et de gestion du territoire;
- Règlements, surveillance et contrôle par les employés municipaux ou autre;
- Les grandes dunes sont toujours dans la partie parc national;
- Coûts d'entretien de la partie parc municipal assumés par les citoyens (taxes);
- Certaines activités seront peut-être aussi contrôlées... ex. motocross;
- Obligations du au statut de parc municipal?

<p>4. SEPAQ + Promoteur OBNL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cession des droits de gestion du territoire à une organisation à but non lucrative; • Désengagement financière de la municipalité de Tadoussac; • Tous les avantages énumérés au scénario 1, pour la partie parc national; • Diversification de l'offre touristique (promoteurs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de voir un projet de commerce pour aider à financer la gestion du territoire; <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans un tel scénario, le processus de transfert devient plus complexe pour le transfert des terrains. • L'OBNL devra être rentable pour survivre... donc déterminer des moyens de rentabiliser : droits d'accès, boutique, coûts divers, hébergement, etc....
<p>5. SEPAQ + Parc régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du territoire par la MRC HCN; • Rendre de nouveaux espaces naturels protégés plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air; • Favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent, qu'elles soient forestières, aquatiques, fauniques; 	<ul style="list-style-type: none"> • La municipalité régionale de comté peut, à l'égard d'un parc régional, adopter des règlements sur toute matière relative : <ol style="list-style-type: none"> 1. À son administration et à son fonctionnement; 2. À la protection et à la conservation de la nature; 3. À la sécurité des usagers; 4. À l'utilisation ou au stationnement de véhicules; 5. À la possession et à la garde d'animaux;

	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés; • Favoriser la mise en valeur de ces espaces pour fins de développement récréotouristique; • Sensiblement la même chose que le scénario 3. (Parc municipal). 	<ol style="list-style-type: none"> 6. À l'affichage; 7. À l'exploitation de commerces; 8. À l'exercice d'activités récréatives; 9. À tout usage d'une voie publique non visé par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2). <ul style="list-style-type: none"> • Financement incertain et dépendant de la volonté des autres municipalités de la MRC dont l'intérêt pour un parc régional à Tadoussac doit être relativement faible.
--	---	---

Rencontre mise à jour Dossier Secteur des Dunes Mardi le 31 janvier 2017

Présences : Stéphanie Benoit, _____
Stéphanie Le Goff, _____
Maryline Gagné, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Éric Gagnon, _____
Pascal Côté, _____
Claude Brassard, _____

Absences: Marie-Claude Guérin, _____
Pascal Côté, _____
Nadia Ménard, _____
Bernadette Bender, _____

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue aux participants.

2. Remerciements aux membres du comité consultatif

Claude Brassard souligne l'apport exceptionnel des membres du comité consultatif pour l'évolution de ce dossier. Il les félicite pour leur assiduité à participer aux sessions de travail. Selon lui, cette session de travail sera la dernière du Comité consultatif. Le prochain rendez-vous sera en présence du Conseil municipal pour la présentation des scénarios possibles.

3. Étude du document de présentation pour le Conseil municipal

Commentaires :

- D'autres scénarios doivent être étudiés afin que la réflexion soit complète:
 - Scénario 6: Parc municipal pour l'ensemble du territoire;
 - Scénario 7: Acquisition complète des terres par la municipalité de Tadoussac;

Rencontre mise à jour

Dossier Secteur des Dunes

Mardi le 31 janvier 2017

- Afin de bien évaluer ces options, des informations complémentaires devront être fournis aux membres du Comité de consultation ainsi qu'aux membres du Conseil municipal:
 - Obtenir des informations précises sur les critères d'un parc municipal;
 - Obtenir une évaluation sommaire de l'évaluation des terrains par la MRC HCN;
 - Faire une évaluation sommaire des coûts d'exploitation d'un parc municipal.
 - Pour l'instant, le Comité consultatif semble favoriser l'option 3 sans pour autant négliger les nouvelles options qui seront discutées avec les membres du Conseil municipal.

4. Discussion en vrac

- Le document dans son ensemble est explicite et pourra être déposé au Conseil municipal;
- Dans l'éventualité que le Conseil municipal décide d'informer la population du dossier avant d'inviter les citoyens (es) à une rencontre publique, le document devra être révisé afin rendre le propos compréhensible pour tous et que les enjeux soient clairs et précis;
- Le facteur « économique » demeure la pierre angulaire du dossier. Mis à part le scénario 1 et le scénario 5, les citoyens (es) voudront connaître les impacts financiers d'un tel projet.

5. Échéancier

- Obtenir les informations demandées (point 3);
- Corriger et bonifier le document de présentation qui sera déposé auprès du Conseil municipal;
- Obtenir la validation du Comité consultatif par courriel;
- Planifier une rencontre avec le Conseil municipal en février (DOODLE);
- Période de réflexion du Conseil municipal : prise de décision sur les orientations à prendre et mise en place d'un échéancier.

6. Varia

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Lundi le

10 avril 2017

Présents : Bernadette Bender,
Stéphanie Benoit,
Claude Brassard,
Pascal Côté,
Claire Ducharme,
Maryline Gagné,
Jérôme Gouron,
Catherine Grenier,
Marie-Claude Guérin,
Marie-Josée Guérin.
Nadia Ménard,
Julie Nadeau,
Isabelle Tessier,

Absents : Éric Gagnon,
Stéphanie Le Goff,

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue et lecture de l'ordre du jour

Isabelle Tessier souhaite la bienvenue à tous les participants et, plus spécifiquement, à Claire Ducharme, directrice des opérations à la Sépaq et Catherine Grenier, vice-présidente exploitation parcs nationaux et campings à la Sépaq qui se joignent au Comité pour la première fois. Elle présente également Julie Nadeau qui assumera l'intérim de Geneviève Brunet actuellement en congé de maternité. Tour de table pour les présentations.

2. Retour sur le procès-verbal de la dernière rencontre du 25 avril 2016

Plus spécifiquement, un retour est fait sur le point 5 du procès-verbal qui résume les étapes qui devaient être réalisées par le Comité d'orientation (MCO) et par le MFFP-Sépaq.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Lundi le

10 avril 2017

3. Étapes réalisées par les membres du comité d'orientation (MCO) depuis la dernière rencontre du 25 avril 2016

Quelques rencontres du MCO ont eu lieu depuis le 25 avril 2016. Ces échanges ont mené à l'identification de 5 scénarios à analyser. Parmi ceux-ci, le MCO pourrait éventuellement en recommander 2 qui leur apparaîtraient plus plausibles. Les 5 scénarios seraient expliqués à l'ensemble des citoyens de même que les recommandations émanant du MCO. Voici les 5 scénarios :

- 1- 100% parc municipal
- 2- 100% parc national (agrandissement du parc national du Fjord-du-Saguenay)
- 3- Parc municipal et Parc national
- 4- Territoire libre
- 5- Parc régional géré par un OBNL

De prime à bord, le MCO considère que l'option 5 n'est pas un scénario réaliste considérant la multitude de contraintes associées à l'établissement d'un parc régional.

4. Projet de « parc municipal »

La gestion serait assumée par la Municipalité ou par une autre entité désignée par celle-ci. Par le fait même, elle assumerait les frais d'opération, d'investissement et d'entretien pour la mise en valeur du secteur des dunes. Un estimé préliminaire a été réalisé et les frais d'opération annuels seraient de l'ordre de 100 k\$. La faisabilité d'un parc municipal doit également tenir compte de l'historique d'acquisition des terrains tel qu'expliqué lors de la rencontre du 25 avril 2016 : certains terrains ont été donnés, d'autres acquis de gré à gré ou par expropriation à des fins de parc.

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Lundi le

10 avril 2017

5. Étapes réalisées par le MFFP et la Sépaq depuis la dernière rencontre du 25 avril 2016

Considérant l'arrivée de nouvelles personnes à la Sépaq impliquées dans ce dossier, le MFFP et la Sépaq ont visité le secteur des dunes à l'automne 2016 pour dégager une vision de mise en valeur d'ensemble pour ce secteur.

Une réflexion s'en est suivie et a donné lieu à de nouvelles perspectives pour ce secteur ; considérer la création du parc national des dunes de Tadoussac plutôt que l'agrandissement du parc national du Fjord-du-Saguenay.

L'établissement d'un nouveau parc national serait avantageux sur le plan des retombées économiques et sur le plan de la gouvernance. L'implication des citoyens de Tadoussac (des représentants) à la Table d'harmonisation mise en place par la Sépaq pour cet éventuel parc assurerait une participation accrue des citoyens de Tadoussac dans la gestion de ce site. Cela répondrait ainsi aux préoccupations émises par des citoyens qui souhaitent être partie prenante dans le développement du secteur des dunes.

6. Discussion sur une vision pour l'avenir du secteur des Dunes

Deux scénarios se dégagent : parc municipal ou parc national (nouveau parc)

Mentionnons que lors de la définition des limites, soit du parc municipal soit du parc national, des parties du secteur des dunes pourraient ne pas être incluses dans les limites pour répondre à d'autres besoins (ex. protection du bassin versant pour la prise d'eau potable de la Ville).

Pour évaluer la pertinence d'un statut, il est proposé d'établir des principes sur lesquels le comité pourrait s'entendre. Cette étape préalable à une décision éclairée fera partie des discussions de la prochaine rencontre.

Tous s'entendent sur l'importance de prendre le temps nécessaire afin de proposer éventuellement aux citoyens un projet d'avenir réfléchi et clair.

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier Secteur des Dunes**

Lundi le 10 avril 2017

7. Prochaines étapes

- Visite du terrain et session de travail pour discuter des principes.
- Rencontre prévue le 19 mai 2017.

8. Varia

**Rencontre du Comité consultatif
Dossier Secteur des Dunes
Vendredi le**

19 mai 2017

Présents : Bernadette Bender,
Stéphanie Benoit,
Claude Brassard,
Claire Ducharme,
Jérôme Gouron,
Catherine Grenier,
Marie-Josée Guérin,
Nadia Ménard,
Julie Nadeau,
Stéphanie Le Goff,

Absents : Éric Gagnon,
Maryline Gagné,
Pascal Côté,
Marie-Claude Guérin,
Isabelle Tessier,

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue et lecture de l'ordre du jour

Julie Nadeau souhaite la bienvenue à tous les participants. Catherine Grenier explique le déroulement de l'atelier.

2. Animation de l'atelier sur une vision du secteur des Dunes

Catherine Grenier anime l'atelier. La réflexion se fera à partir de la question suivante : *Quels sont les thèmes (volets-axes-sujets) à prendre en considération dans l'établissement d'un parc national aux Dunes de Tadoussac ?*

- Dans un premier temps la question est posée de façon individuelle où chacun définit ses idées. L'objectif de cette réflexion est de faire ressortir les éléments importants à retenir pour chacun des participants dans l'établissement d'un parc national. (voir liste en annexe).
- Dans un second temps, les idées sont regroupées pour établir des principes directeurs (6). Les échanges s'amorcent pour développer davantage.

3. Dîner rapide

4. Visite terrain

Visite des lieux, échange d'idées sur l'endroit potentiel du poste d'accueil. Présent : Bernadette Bender, Stéphanie Benoît, Marie-Josée Guérin, Nadia Ménard, Claude Brassard, Jérôme Gouron, Claire Ducharme, Catherine Grenier et Julie Nadeau

5. Prochaines étapes

- Le Comité peut faire le même exercice dans un scénario de parc municipal.
- Claude Brassard fera un compte-rendu de l'atelier auprès du Conseil municipal. Les représentants du MFFP ou de la Sépaq demeurent disponibles pour accompagner ou fournir un complément d'information au besoin
- Rencontre du comité consultatif prévue à l'automne 2017 :
 - I. Retour sur le Conseil municipal
 - II. Communication et prochaines étapes

Principes directeurs pour l'établissement d'un parc national aux Dunes de Tadoussac

- 1) **Activités et services** : Importance de miser sur l'unicité du territoire et de son histoire afin d'offrir des activités et services qui le caractérise, se distingue de l'offre régionale voir même de l'offre traditionnelle offerte dans les parcs nationaux. Cette offre pourra, en misant sur le potentiel événementiel et la force des partenariats, compléter l'offre existante à Tadoussac et tirer profit du potentiel des différentes saisons.
- 2) **Gouvernance – Concertation – Implication** : Mise en place d'une réelle concertation par le biais d'une table d'harmonisation qui permettra l'implication du milieu dans le respect. Une gestion participative permettra de développer une compréhension commune sur les préoccupations, de prendre en compte les besoins et d'établir des partenariats. Par ce maillage, un sentiment d'appartenance et de fierté pourra se développer.
- 3) **Potentiel du développement touristique et retombées économiques** : Par son potentiel touristique, le développement du secteur des Dunes de Tadoussac contribuerait à la diversification du potentiel touristique de Tadoussac et à sa pérennité. Une visibilité à l'échelle nationale et internationale augmenterait la notoriété de Tadoussac et inciterait le visiteur à rester plus longtemps dans la région. Cela générerait des retombés économiques en plus d'offrir des emplois aux jeunes du milieu s'avérant une relève d'importance.
- 4) **Mise en valeur et activité d'interprétation** : La mise en valeur du secteur s'appuierait sur une vision du milieu en liant l'expérience, l'éducation et l'interprétation en tenant compte de l'histoire du territoire et de ses richesses qu'on y trouve tel les fours à chaux, la maison des Dunes, bain de boue, un ciel la nuit, l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac.
- 5) **Conservation** : La mise en valeur du territoire doit tenir compte de l'importance de la conservation du milieu naturel et le maintien du paysage. Il faut aménager les lieux de façon à inciter les visiteurs à conserver un environnement propre et invitant.
- 6) **Développement du territoire – Zonage** : Zoner le secteur des Dunes de Tadoussac en conciliant différents usages tel que chien en laisse, balade à chevaux et conservation du milieu. La gratuité pour les citoyens de Tadoussac à l'ensemble du territoire doit être maintenue. De plus, l'accès au point de vue aux touristes de passage doit être gratuite. Une signalisation accueillante est favorable pour conserver l'esprit des lieux. Dans un esprit de sécurité, les véhicules hors route pourraient être réglementés dans un secteur hors parc.

Annexe
Éléments de discussion couverts pour chacun des principes

Activités et Services	Gouvernance – Concertation- Implication	Potentiel du développement touristique et retombées économiques	Mise en valeur et activité d'interprétation	Conservation	Développement du territoire - Zonage
<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Unicité • Évènementiel • Ski/ «Crazy carpet » • potentiel des saisons • Potentiel des fours à chaux • Sentiers pédestre/interprétation • Propreté • Cueillette petits fruits • Équitation • Plein air • Fat bike • OOT • Ciel étoilé • Viabilité financière • Hébergements différents et complémentaires à l'offre existante • Client type • Adapté aux besoins des clients (nouvelle clientèle) • Vélo route • Partenariat pour développer une activité • Rayonnement –forfait • Pisciculture • Kayak • Ski sur sable • Parapente • Chien en laisse • Cerf-volant 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des citoyens • Maillage • Communication avec les citoyens (inquiétude face à l'opposition du milieu) • Écoute des besoins • Gestion participative • Complémentarité • Partenariat • Mythes et réalités • Table d'harmonisation pour permettre l'implication du milieu et des citoyens • Voix du milieu • Emploi local (les jeunes en particulier) • Fierté • Sentiment d'appartenance • La SÉPAQ est un leader potentiellement reconnu mondialement 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité • Emplois (jeunes) • Notoriété de Tadoussac • Développement durable (tradition au tourisme) • Rétention du visiteur (1,6 nuitées actuellement à Tadoussac) • Pérennité positionné • Volet international • Personnalité unique • Assurer l'avenir de l'industrie en ouvrant les horizons 	<ul style="list-style-type: none"> • OOT- Notion de l'observatoire en tout temps – Observation • L'importance de lier l'expérience – l'éducation – l'interprétation • Four à chaux (possibilité de les rendre fonctionnels) • Histoire du territoire (formation de dunes) • Partenaires autochtones (Innus) • Potentiel du milieu marin (bioluminescence) • Chute – Bain de boue • Histoire de la donation • Le parc national du Fjord-du-Saguenay peut-il faire de l'ombre au nouveau parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du paysage (maintien) • Humaniser les lieux • Patrimoine culturel (four à chaux – Maison des Dunes – Moulin) • Milieu naturel (Plantes rares) • Gestion / Aménagement • Faune ailées • Propreté 	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité des citoyens • Accès à la vue (touriste) • Règle des 30 minutes • Zonage : conciliation des usages • Secteur véhicules hors route à l'extérieur du parc réglementé (accommodement) • Sécurité – Marquer le territoire • Zonage en respect des usages (chien en laisse – chevaux) • Sentier du Fjord – Vélo route • Développement résidentiel • Accès aux citoyens pour évènementiel • Bâtiment d'accueil (poste d'information) • Pas de barrière à Grande Dunes mais en faveur d'une signalisation accueillante (esprit des lieux) • Accueil résidents/visiteurs

Rencontre du Comité consultatif Dossier Secteur des Dunes Vendredi le

16 février
2018

Caserne 67
408, rue du Bateau-Passeur (Halte routière)
Vendredi le 16 février 2018 - 15h00

Présences : Charles Breton, maire, _____
Mireille Pineault, conseillère municipale, _____
Stéphane Roy, conseiller municipal, _____

Maryline Gagné, _____
Bernadette Bender, _____
Stéphanie Benoit, _____
Marie-Josée Guérin, _____
Nadia Ménard, _____
Pascal Côté, _____
Éric Gagnon, _____
Claude Brassard, _____

Absents (es) : Stéphanie Le Goff, _____
Marie-Claude Guérin, _____

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

Claude Brassard souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal présents ainsi qu'aux membres du Comité d'orientation. Il invite le maire, monsieur Charles Breton, à prendre la parole. Ce dernier souligne l'importance de ce dossier qui touche directement une partie du territoire de Tadoussac. Un dossier à caractère environnemental et touristique qui touche directement la sensibilité des citoyennes et des citoyens de Tadoussac.

Il en profite pour souligner la qualité du travail effectué par le Comité d'orientation et souhaite que les orientations proposées permettent de franchir un autre pas vers une solution viable et réalisable et ce, dans le respect des attentes de la majorité.

2. Lecture de l'ordre du jour

Claude Brassard présente sur écran les grandes lignes des sujets qui seront discutés lors de la rencontre :

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Vendredi le

16 février
2018

- Retour sur le mandat du Comité d'orientation
- Options retenues lors de la rencontre du 10 janvier 2018
- Discussion libre (commentaires en vrac)
- Prochaine étape

3. Le mandat

Afin de bien de faciliter la compréhension de la démarche ainsi que l'objectif premier du Comité consultatif auprès des membres du Conseil municipal, Claude Brassard fait la lecture du mandat du Comité d'orientation:

Servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier ou non, pour la modification des limites du Parc National du Fjord-du-Saguenay dans le secteur des Dunes, dans le respect des attentes des citoyens, des citoyennes et des promoteurs de Tadoussac.

4. Les options

Voici les options que les membres du Comité consultatif ont retenues lors de la rencontre du 10 janvier 2018 :

3. Parc national et parc municipal;
7. Parc municipal pour l'ensemble du territoire visé (donation du MFFP) ou acquisition complète des terres par la municipalité de Tadoussac;
8. Création d'un Parc national des Dunes de Tadoussac.

Scénario 3: Parc national et parc municipal (Positif)

Ce scénario est celui qui rejoint le plus la majorité des participants car il permet de récupérer près de la moitié du territoire convoité par le MFFP. Par contre, certaines informations manquent à l'analyse de cette option, soit les coûts reliés à la gestion d'un parc municipal. **(Mêmes avantages et inconvénients que scénario 8)**

Les avantages :

- Récupération appréciable d'une portion du territoire par la municipalité;

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Vendredi le

16 février
2018

- Plus grande latitude décisionnelle dans la gestion du parc municipal :
 - Offrir des activités complémentaires et interdites dans le parc national;
 - Encadrement de toutes les activités.
- Possibilité d'entente de gestion avec le gestionnaire du parc national.

Les désavantages :

- Coût d'entretien de gestion du parc municipal et augmentation des RH municipales;
- Encadrement de certaines activités dans le parc municipal (règlements, surveillance et contrôle).

IMPORTANT : Valider auprès du MFFP cette option.

Scénario 7: Acquisition des terres (-) ou cession (6)

Il sera important de valider le coût d'achat de ces terres à la valeur du marché et ce, afin que cette option soit pris en considération. Il y a aussi l'acquisition par donation du MFFP pour faire de l'ensemble du territoire un parc municipal.

Les avantages :

- Récupération des terrains par la municipalité de Tadoussac;
- Gestion de l'ensemble du territoire.

Les désavantages :

- Obligation envers le MFFP et redevances en cas de vente de terrains;
- Coût des opérations.

Scénario 8: Parc national des Dunes de Tadoussac (Positif)

C'est un scénario qui présente des avantages économiques intéressants mais qui devront être validés : retombées économiques, nombre d'emploi, etc.

Les avantages :

- Page blanche : implication citoyenne et municipale dans la mise en place d'un nouveau parc (table d'harmonisation);
- Retombées économiques (Investissement, création d'emplois, etc.).

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Vendredi le 16 février 2018

Les désavantages :

- Perte de territoire;
- Perte d'espaces récréatifs pour les citoyens et les touristes;
- Accès limité aux Dunes;
- Règlements restrictifs pour plusieurs activités.

Questions à répondre :

- Option 3 : Quels sont les coûts reliés à la gestion d'un parc municipal? Est-ce que la municipalité a l'argent à moyen et long terme pour faire la gestion d'une portion ou de 100% de ce territoire? Est-ce que le territoire pourrait être géré par une autre entité? Quelles seraient les retombées économiques d'un Parc national des Dunes de Tadoussac? (Toutes les questions, avantages et désavantages reliées à un parc national sont bonnes pour option 3 et 8.)
- Option 7 : Quel est la valeur réel du territoire?
- Option 8 : Quelles seraient les retombées économiques d'un Parc national des Dunes de Tadoussac?

Les membres du Comité consultatif ont la conviction que ces questions doivent être élucidées afin que le Conseil municipal puisse se doter d'une orientation claire et précise.

Enfin, tel que discuté lors de l'assemblée citoyenne du 30 septembre dernier, il ne faut pas rejeter la possibilité d'un référendum.

Priorisations :

1. Obtenir les informations manquantes à l'analyse des scénarios retenus, d'abord en allant chercher l'information à l'interne puis par une firme spécialisée si cette dépense est acceptée par le Conseil municipal;
2. Établir un échéancier « serré » afin qu'une décision soit prise avant la fin de l'année 2018;
3. Rencontrer le MFFP afin de faire le point et valider la possibilité d'une aide financière pour une éventuelle étude des options suggérées.

Rencontre du Comité consultatif

Dossier Secteur des Dunes

Vendredi le

16 février
2018

5. Discussion libre (En vrac)

- L'option 3 demeure un bon compromis pour l'ensemble des citoyens;
- Il ne peut y avoir de statu quo. Seules les options retenues sont réalisables;
- Il aurait été intéressant d'avoir l'opinion de la communauté anglophone sur le sujet;
- Il sera important de valider auprès du MFFP le volet « donation » de la famille Molson. Qu'elle sera l'impact sur l'option retenue;
- L'option 8 propose de nombreux avantages au niveau du développement économique de la municipalité de Tadoussac : la promotion à l'internationale, la création d'emplois, etc.;
- Tadoussac peut gérer son avenir : pourquoi ne pas obtenir l'ensemble des terres et en faire la gestion? La gestion pourrait être donnée à un OBNL;
- Il n'est pas facile de trouver des organisations ou des personnes prêtes à s'investir dans un tel projet de gestion de territoire. Ça prend une réelle volonté du milieu;
- Il n'y a pas de miracle : l'argent qui sera consenti pour la gestion d'une portion du territoire ou de l'ensemble du territoire proviendra des taxes municipales à moins que le parc s'autofinance à 100%.
- Tout est une question « d'argent ».

6. Prochaine étape

- Le Comité d'orientation insiste pour obtenir les informations manquantes aux trois options proposées afin qu'une décision éclairée soit prise;
- Que la possibilité d'un référendum sur la question soit envisagée;
- Que le Conseil rencontre le MFFP pour faire le point et valide certaines informations (Exemple : option 3);
- Que les membres du Comité d'orientation demeurent en poste et soient informés des développements et des orientations du Conseil.

